CNEP

CONFEDERATION
NATIONALE
DE L'ESTHETIQUE
PARFUMERIE

Pour construire l'avenir de la filière Beauté Bien-être

Pour ne plus subir des décisions arbitraires

Pour faire évoluer votre entreprise

REJOIGNEZ LA CNEP

Qui sommes-nous ?

La Confédération Nationale de L'Esthétique Parfumerie est une Organisation Professionnelle Patronale Organisée en filière fondée en 1997

Régine Ferrère
Présidente

CNEP
CONFEDERATION NATIONALE DE L'ESTHETIQUE PARFUMERIE

François Forget
Secrétaire Général

FFEEP — FEDERATION FRANCAISE DES ECOLES D'ESTHETIQUE PARFUMERIE

Ecoles de Formation
Esthétique Parfumerie
& du Spa
Frédéric Lefret
Le CERF Nanterre

UME — UNION DES MARQUES DE L'ESTHETIQUE

Fabricants
Marques de
l'Institut & du Spa
Président
J claude Sirop
THALGO

UMM — UNION DES MARQUES DU MATERIEL

Equipementiers
De l'institut & des Spa
Président UMM
Jacques Le Bourgeois
AAA-TELEC

SNPBC — SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONNELS DU BRONZAGE EN CABINE

Centres de
Bronzage
En cabines
Président
Marc Boutet
ERGOLINE

UPB — UNION DES PROFESSIONNELS DE LA BEAUTE

Instituts de
Beauté
et Spa
Frantz
Lallement
Esthétic Center

UPCOM — UNION PROFESSIONNELLE DES METIERS DES CILS DE L'ONGLE ET DU MAQUILLAGE

Union des
Professionnels
des Métiers des
Ongles des Cils
et du Maquillage
Frédéric le
Cravier SONAILS

Chacun de ces 6 Syndicats a choisi de se confédérer autour de la CNEP

En Chiffres

Sources:
CNEP /OPCALIA /CREDOC

1- La Formation: **FFEEP : 55 Millions d'Euros -30 Entreprises -1550 salariés**

2- La Fabrication: **UME : 500 Millions d'Euros-30Entreprises -4000 salariés**

3- Les Equipementiers: **UMM : 60 Millions d'Euros-20 Entreprises -600 salariés**

4- La Distribution :

UPB : Les Instituts de Beauté en groupements et franchises , Les SPA, Les Centres de Soins Corporels et centres spécialisés

1.740 Milliards d'Euros-25 426 Entreprises-28 370 Salariés

SNPBC : Les Centres de Bronzage en Cabine:

231 Millions d'Euros-10700 Entreprises -21480 Salariés

Au total Chiffre France: 2.586 Mds d'Euros

36.206 Entreprises 56.000 Salariés

Choisir de se Fédérer à la CNEP

C'est choisir une Confédération de 6 Syndicats UNIQUE dans la profession

La CNEP couvre l'ensemble des métiers du secteur Beauté Bien-être

La CNEP vous assure une visibilité transversale et complète sur l'ensemble du secteur

Choisir de se Fédérer à la CNEP

C'est choisir parmi les 6 syndicats celui qui vous représente

- ✓ **qui accompagne votre parcours professionnel**
- ✓ **qui vous apporte assistance et conseil**
- ✓ **qui assure votre défense auprès des Pouvoirs Publics**

Ce que la CNEP a mis en place pour vous :

1. **Une politique de formation négociée avec OPCALIA depuis 2008 qui permet à toutes les entreprises de la branche de maîtriser leur politique de formation. Après l'implosion de l'OPCAMS, la CNEP se félicite de cette sage décision.**

2. **Une assurance Responsabilité Civile NESS ASSURANCE qui couvre tous vos actes y compris ceux pratiqués avec les nouvelles technologies.**

3. **Un outil d'analyse crédible, l'étude Crédoc réactualisée chaque année pour vous permettre d'analyser le marché et de prendre les bonnes décisions pour vos entreprises.**

4. **Un réseau d'entreprises, fabricants, équipementiers, écoles, centres de formation adhérents à la CNEP et engagés par une Charte vous garantissant qualité assistance et service.**

1. Une politique de formation forte avec OPCALIA

Pour l'entreprise inscrite au Registre du Commerce : 9602 B et 9604 Z

- **Une prise en charge des stages de formation des salariés**
- **Un catalogue national de stages :**

➢ **Stages de Marque**
➢ **Stages cœur de métier**
➢ **Stage de formation IPL donnés par un médecin lasériste**

- **Une prise en charge des Contrats de Professionnalisation** à hauteur de **600 heures par an / 1200 Heures pour 24 mois**

- **Un réseau** de Centres de Formation répartis sur toute la France
  Ecoles et Centres de Formation que vous obtenez sur simple demande

- **Un Conseiller OPCALIA** dédié à l'entreprise dans chaque région pour :

✓ Faciliter la mise en place des stages selon les besoins de l'entreprise
✓ Simplifier les formalités de prise en charge

1. Une politique de formation forte avec OPCALIA

Formation professionnelle des salariés 2012 :

La CNEP a invité les chefs d'entreprise des entreprises d'Esthétique / Parfumerie / Bien-être à verser leur contribution annuelle à Opcalia

➢ Dans le cadre de la collecte au titre de l'année 2012 , la CNEP invite les chefs d'entreprise adhérents à l'UPB, la FEEP, la SNPBC, et l'UPCOM, à verser leur contribution annuelle pour le financement de la formation professionnelle des salariés à **Opcalia**. Cette préconisation s'inscrit dans le nouveau paysage de la réforme des OPCA et du financement de la formation professionnelle voulue par le Gouvernement qui a abouti à la perte d'agrément de l'OPCAMS, OPCA de référence des entreprises artisanales jusqu'au 31 décembre 2011.

➢ Concernant les engagements pris en 2011 par l'OPCAMS, une association a été mise en place pour **gérer le règlement des dossiers en attente**. Opcalia en contrôle le suivi pour le compte des entreprises qui lui auront versé leur contribution.

1. Une politique de formation forte avec OPCALIA

Pour les actions de formation 2012, dès le versement de leur contribution, les nouveaux adhérents pourront bénéficier pleinement des services d'Opcalia :

- **Information** : services en ligne via l'extranet OPCABOX pour l'accès des adhérents en temps réel à leur dossier formation ; guides et fiches techniques sur les solutions disponibles, mails et newsletter sur l'actualité juridique et opérationnelle, service juridique INFOPCALIA qui répond sous 48 heures aux questions les plus précises…
- **Financements :** participation directe aux formations engagées ; aides complémentaires (actions liées à l'embauche, publics fragilisés, tutorat, lutte contre l'illettrisme…) ; accès aux cofinancements institutionnels (Régions, Etat, Europe, FPSPP*…)…
- **Propositions personnalisées :** réponse aux demandes de prise en charge ; offres complémentaires d'opportunité ; contrats de professionnalisation ; fourniture d'outils de gestion RH/Formation…
- **Accompagnement complet :** diagnostics besoins de compétences/formations ; ingénierie formation individualisée ; aide à la recherche de prestataires ; suivi qualité ; assistance administrative…
- **Conseiller dédié :** accessible au téléphone, ce conseiller est épaulé par son assistant(e) formation et un spécialiste RH. Il est en lien avec les 500 Conseillers du réseau Opcalia…

1. Une politique de formation forte avec OPCALIA

Pour toute question, les entreprises d'Esthétique, Parfumerie, Bien-être peuvent contacter **les experts Opcalia :**

✓ **par téléphone sur le numéro vert INFOPCALIA 0 825 868 608**

✓**par email sur info@opcalia.com ou contacter les conseillers Opcalia en régions dont les coordonnées sont accessibles sur le site www.opcalia.com**

Yves Hinnekint, Directeur Général d'Opcalia, : « *Présent aux côtés de la CNEP depuis 2009, nous souhaitons, plus que jamais, être au plus près de toutes les entreprises d'Esthétique, Parfumerie, Bien-être, afin d'accompagner les nouvelles entreprises adhérentes efficacement dans leurs projets de formation professionnelle. … Pour financer ces actions, au-delà des contributions des entreprises, nous leur permettrons de bénéficier des cofinancements extérieurs que nous mobilisons au niveau des Régions, de l'Etat, de l'Europe, et du FPSPP.* »

2. La CNEP a négocié pour vous une assurance RC avec Ness Assurance

Depuis deux ans, la CNEP a mis en place un en partenariat avec NESS Assurances et défini le texte fondateur de la R.C. Pro. du métier d'esthéticienne .

✓ L'objectif ?

Garantir la responsabilité professionnelle de l'utilisation des nouvelles technologies aux esthéticiennes diplômées ayant reçu une formation pour chacune de ces technologies.

✓ De quoi parle-t-on ?

- La responsabilité civile professionnelle contractuelle garantit le professionnel vis-à-vis de ces co-contractants que sont, en autre, ses fournisseurs ou ses clients.
- Dans le cadre de son activité, l'esthéticienne exécute une prestation rémunérée. Le contrat est de fait, entre le professionnel et le client.
- Il se peut qu'au cours de la prestation une faute, un manquement une inexécution soit occasionnée.
- Le client victime devra faire la preuve de la mauvaise exécution du contrat en invoquant soit le manquement du professionnel a ses obligations de résultat ou ses obligations de moyens.

Il devra définir le dommage qui peut être, (dans notre cas) Matériel ou Corporel.
Enfin, le lien de causalité entre la faute et le dommage devra être mis en évidence.

2. La CNEP a négocié pour vous une assurance RC avec Ness assurances :

✓ Les Obligations de résultat

Plus un contrat est explicite et notamment en ce qui concerne le résultat, moins il est simple a un client de mettre en jeu la responsabilité civile du professionnel.
En faisant signer un document de consentement préalable, expliquant les conditions requises pour la bonne exécution d'un acte, et en affichant clairement au cas par cas le résultat escompté, le professionnel ne pourra être tenu pour responsable dans les limites prédéfinies.

✓ Les Obligations de Moyens

En respectant l'ensemble des règlementations en matière d'hygiène et de salubrité, en utilisant des produits et des instruments ou machines aux normes en vigueurs, le professionnel se garde de bien des soucis.
Evidemment la mise en œuvre de ces moyens par le professionnel garantira la qualité de ces actes.

✓ Alors à quoi sert l'assurance ?

Malheureusement, personne n'est à l'abri d'une erreur de jugement, ou d'une mauvaise manipulation. Un matériel défectueux peut avoir des conséquences graves, surtout en matière de dommage corporel.
L'assurance dans tous les cas se substituera au professionnel pour résoudre les tracasseries pécuniaires et judiciaires engendrées par de telles situations.

3. Un outil d'analyse économique essentiel : l'étude CREDOC

L'étude Credoc / CNEP / OPCALIA réactualisée chaque année « Pour ne plus piloter à vue. Pour passer du pifomètre à la réalité »

- **Un Etat des lieux du Marché sans complaisance**
- **Une analyse économique de la Branche Beauté Bien Etre**
- **Une analyse des dispositifs de formation**
- **Un volet prospectif qui explore les pistes de développement, révèle les forces et les faiblesses de notre métier**

Un dossier est mis à disposition de tous les décideurs :

- **Banques**
- **Investisseurs,**
- **Institutionnels**
- **Ministères de Tutelle**

Pour créer ou faire muter votre entreprise

Mise à disposition de tous nos adhérents de la plaquette Les chiffres du métier par le Credoc

4. Les réseaux de la CNEP

CNEP UME — UNION DES MARQUES DE L'ESTHETIQUE

CNEP UMM — UNION DES MARQUES DU MATERIEL

CNEP UPCOM — UNION DES PROFESSIONNELS DES METIERS DES CILS DE L'ONGLE ET DU MAQUILLAGE

CNEP FFEEP — FEDERATION FRANCAISE DES ECOLES D'ESTHETIQUE PARFUMERIE

CNEP SNPBC — SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONNELS DU BRONZAGE EN CABINE

CNEP UPB — UNION DES PROFESSIONNELS DE LA BEAUTE

Le réseau de l'UME
Union des Marques de l'Esthétique et du Spa

Crédit photos

Kéraskin Esthetics

Le réseau de l'UME
Union des Marques de l'Esthétique et du Spa

Crédit photos
Thalgo

Crédit photos
Thalgo

Le réseau de l'UME
Union des Marques de l'Esthétique et du Spa

Crédit photos
Carita

Crédit photos
Payot

Le réseau de l'UME
Union des Marques de l'Esthétique et du Spa

Crédit photos
Décléor

Crédit photos
Carita

Le réseau de l'UME
Union des Marques de l'Esthétique et du Spa

CNEP
CONFEDERATION NATIONALE DE L'ESTHETIQUE PARFUMERIE

UME
CNEP
UNION DES MARQUES DE L'ESTHETIQUE

CARITA
PARIS

GATINEAU
PARIS

KLYTIA
PARIS-1895

INGRID MILLET
PARIS

PAYOT
PARIS

DECLÉOR
PARIS

INSTITUT
ESTHEDERM
PARIS

REVLON

Dr. Temt

KÉRASKIN
ESTHETICS

THALGO
LA BEAUTE MARINE

Ella Baché
Paris

Le Réseau SNPBC
Syndicat national des professionnel du Bronzage en Cabines

Le Syndicat National des Professionnels du Bronzage en Cabine (SNPBC) représente la profession au sein de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie (CNEP).
Il est membre de l'European Sunlight Association (ESA) et siège dans les commissions internationales relatives aux rayonnements et au bronzage en cabine.
Il est en mesure de véhiculer les résultats des plus récentes études dans le domaine.

- Le SNPBC un engagement au service des professionnels…
- Le Syndicat ORGANISE la profession du bronzage en cabine au niveau national
- Il REPRESENTE cette profession auprès des différents acteurs et administrations, en France, au niveau européen et International.
- Il INFORME les adhérents sur toutes les questions pouvant les intéresser.
- Il NEGOCIE auprès des instances concernées, les questions d'ordre économique, technique ou réglementaire intéressant la profession
- Il DIFFUSE une saine information sur le bronzage
- Il DEFINIT avec ses adhérents les règles et stratégies visant à améliorer les résultats de l'ensemble de la profession… comme de leurs clients
- Le Syndicat garantit aux utilisateurs du bronzage en cabine qui sont les clients de ses adhérents, le strict respect de la déontologie professionnelle notamment au travers de sa Charte Ethique.

Le Réseau UMM
Union des Marques du Matériel

La thermocavitation par Adl esthétique

FreeSlim distribué par AAA.telec

Crystal 512 Optima
distribué par Active 512

Innova et Skinlight par Corpoderm

Le Réseau UMM
Union des Marques du Matériel

ALPHATWIN
ALPHASKIN

Mesopor par Reneve

ALPHACELL
Par Alpha Beauty Concept

Le Réseau UMM
Union des Marques du Matériel

Loona
par Clinical
Light systems

Ariane et Adena
par Eurofeedback

Distribués par Beauty Tech

Excel Light Spa distribué par
Max Maryne

Le Réseau UMM
Union des Marques du Matériel

Dxtwin anti-âge et amincissement par Starvac

Activéa par Skinexians

Fullskin anti-âge et amincissement par Skinexians

Le Réseau UMM
Union des Marques du Matériel

NEWS

DUOLIFT COLOR
Par Advance Beauty

US2A

E> O75 de E-Swim

E>One de E-Swim

Le Réseau UMM
Union des Marques du Matériel

Gamme Cellutech de G5

Jem Beauté Diffusion

CNEP
CONFEDERATION NATIONALE DE L'ESTHETIQUE PARFUMERIE

Le Réseau UMM
Union des Marques du Matériel

UMM
CNEP
UNION DES MARQUES DU MATERIEL

Active 512

Alpha Beauty Concept
HIGH TECH

ADVANCE BEAUTY

adl esthétique
fournitures et matériel

Beauty Tech
savoir acheter

CLINICAL LIGHT SYSTEMS
ADVANCED PROFESSIONAL LIGHT EQUIPMENTS

BY G5
Cellutec
GOOD VIBRATION

Corpoderm
Healthcare Solutions

Dépil'Tech

efb
BEAUTÉ
Paris

E-Swin

E-One
Clinic

E-O7S

Le Réseau UMM
Union des Marques du Matériel
(suite)

Le Réseau UPCOM
Union des professionnels
Cils Ongles Maquillage

- **Styliste ongulaire**
- **Styliste de cils**

CNEP
CONFEDERATION NATIONALE DE L'ESTHETIQUE PARFUMERIE

Le Réseau UPCOM
Union des professionnels
Cils Ongles Maquillage

UPCOM
CNEP
UNION DES PROFESSIONNELS DES METIERS DES CILS DE L'ONGLE ET DU MAQUILLAGE

Anna Dermo

Le Réseau UPCOM
Union des professionnels
Cils Ongles Maquillage (suite)

CNEP
CONFEDERATION NATIONALE DE L'ESTHETIQUE PARFUMERIE

UPCOM
CNEP
UNION DES PROFESSIONNELS DES METIERS DES CILS DE L'ONGLE ET DU MAQUILLAGE

Beautynails
LA BEAUTÉ DE VOS ONGLES

CPE COSMÉTIQUE
Cosmetics - Products - Export
PARIS

Emmi®-Nail
by EMAG AG
FRANCE

MISENCIL
EXTENSION DE CILS

CND
Hands. Feet. Beauty.
DISTRIBUTEUR AUTORISÉ

LONG-TIME-LINER®
CONTURE® MAKE-UP

XTREME
LASHES® FRANCE

L - M
ONGLES
CENTRE
DE
FORMATION

L'Onglerie®

Osé!®
N°1 de l'extension de cil

Le Réseau FFEEP
Fédération Française des Ecoles de l'Esthétique Parfumerie

Le Réseau FFEEP
Fédération Française des Ecoles de l'Esthétique Parfumerie

CNEP
CONFEDERATION NATIONALE DE L'ESTHETIQUE PARFUMERIE

FFEEP
CNEP
FEDERATION FRANCAISE DES ECOLES D'ESTHETIQUE PARFUMERIE

CERF
CENTRE DE FORMATION EN ESTHÉTIQUE

été
ECOLE TOULOUSAINE D'ESTHETIQUE ET DE COIFFURE

École Le Cozic
BEAUTÉ & SANTÉ

Ecole Espace Beauté thalgo International

ECOLE EUROPÉENNE d'ESTHÉTIQUE

école DARFEUILLE
ESTHÉTIQUE/COIFFURE

EPSECO
VALENCE

Depuis 1984...
EFM.fr

ESTEC
Paris - Bourges - Orléans
Bienvenue dans le monde de la beauté.

ÉCOLE INTERNATIONALE D'ESTHETIQUE PARFUMERIE Régine Ferrère

Futura
école privée

Le Réseau FFEEP
Fédération Française des Ecoles de l'Esthétique Parfumerie

CNEP
CONFEDERATION NATIONALE DE L'ESTHETIQUE PARFUMERIE

FFEEP
CNEP
FEDERATION FRANCAISE DES ECOLES D'ESTHETIQUE PARFUMERIE

FD CONSEIL FORMATION

IFOM Beauté Santé Forme

Ecole Technique Privée d'Esthétique Véronique Harlaut

Lycée Professionnel et Technologique Privé Anne de Méjanès

École emce Métiers Coiffure & Esthétique

marge verlair
ÉCOLE PRIVÉE SUPÉRIEURE D'ESTHÉTIQUE ET DE BIEN-ÊTRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

lycée professionnel
lycée des métiers
Hélène Boucher
Haute-Garonne
académie
toulouse

Skhole d'art

SEPR
la formation professionnelle

LTPP
Saint Vincent de Paul

Le Réseau UPB
Union des professionnels de la Beauté

Le Réseau UPB

Union des professionnels de la Beauté

CNEP
CONFEDERATION NATIONALE DE L'ESTHETIQUE PARFUMERIE

Le Réseau UPB

Union des professionnels de la Beauté

UPB
CNEP
UNION DES PROFESSIONNELS DE LA BEAUTE

L'ESPACE PAYOT PARIS

institut de beauté REVLON

SUNSO
SUN & BEAUTY LOUNGE

terres marines

CALYPSO
BIEN-ÊTRE
l'esprit du corps

Spa
VILLA THALGO
Paris - Trocadéro

Véronique INSTITUT

Tech & Beauty

ressourcea

LE CERCLE
L'Art du Bien-être à la française

Les actions de la CNEP en 2011 :

➢ Au Ministère de la Santé :

• **Participation au groupe de travail piloté par la Direction Générale de la Santé chargé de la Santé sur l'utilisation des appareils à rayonnement électromagnétiques pour les actes à visée esthétique**

• **La CNEP demande depuis 2009 l'accès aux nouvelles technologies pour les esthéticiennes pour des soins à visée d'esthétique et de Bien-être sur le champ de compétence historique de l'esthéticienne soit :**

– Dépilation – Anti-âge – Minceur – Raffermissement

Les actions de la CNEP en 2011 :

➢ Au Ministère de l'Education Nationale

Participation à la Commission Mixte Paritaire -19ème CPC de l'Education Nationale :

- **Participation au groupe de travail qui a assuré pendant deux ans l'écriture du nouveau référentiel du BTS**
- **La CNEP a voté les textes définitifs le 15 Décembre 2011**
- **Le BTS des Métiers de l'Esthétique Parfumerie sera applicable en septembre 2012**
- **Après une première année d'études commune, le candidat pourra choisir trois options : - Management**
  - Formation Animation
  - Cosmétologie

Le nouveau BTS forme aux nouveaux métiers d'une branche en pleine mutation

Les actions de la CNEP en 2011 :

➢ Les actions de la CNEP contre le décret du 11 Avril 2011 :

- **Les rendez-vous CNEP / Ministère de la Santé**

  - ✓ **Premier rendez-vous le Lundi 30 mai 2011**
  - ✓ **Deuxième rendez-vous le vendredi 10 juin 2011**

La CNEP était représentée par sa Présidente, Régine FERRERE, accompagnée de :

- Maître SIMHON, Avocat Conseil de la CNEP,

- du Dr MAZER Dermatologue Membre du Bureau du Groupe Laser de la Société Française de Dermatologie, Rapporteur de l'ANAES

- du Dr M.CARREY, Directeur Formation, tous deux membres des collèges experts de la CNEP.

Les actions de la CNEP en 2011 :

- **Les recours au Conseil d'Etat ont été déposés par la CNEP le 10 Juin 2011**

Maître D. SIMHON, avocat conseil de la CNEP, a posé deux recours le 10 juin :

- une requête en Référé Suspension no 350059
- un recours sur le fond pour excès de Pouvoir no 350058

La procédure devant le Conseil d'Etat a été assez rapide, les premiers recours ont été examinés par le Conseil d'Etat le mercredi 15 juin 2011.

- **Le décret du 11 avril a été suspendu par ordonnance du Conseil d'Etat du 17 Juin 2011**

En 2012 Une Première Bonne Nouvelle :

- **Le 17 février 2012 le Conseil d'Etat confirme** l'annulation définitive de l'article 2 du décret du 11 avril 2011 portant sur les appareils et actes non invasifs à visée lipolytique.

- Tous les actes pratiqués et tous les appareils utilisés avant le 11 avril 2011 sont à nouveau autorisés.

- Ceci est **une victoire,** un premier pas vers la **reconnaissance** du périmètre d'exercice de notre métier, **mais la bataille de la règlementation ne fait que commencer.**

Les Grands Chantiers de la CNEP en 2012

➢ Ministère de la Santé - Arrêté de 1962

Le 23 Novembre 2011, une délégation de la CNEP amenée par Régine FERRERE accompagnée des membres de l'UMM et du SNPBC, exposait au Cabinet de NORA BERRA et aux membres de la DGS l'urgence de statuer sur la modification de l'Arrêté de 1962 qui empêche nos esthéticiennes de travailler avec les outils de notre temps ,et de réaliser des soins de beauté et de bien-être avec des appareils hi- Tech dont l'IPL.

Il a été décidé qu'un groupe de travail serait constitué pour travailler sur ces sujets, et élaborer des propositions concrètes auprès du Ministère pour la mise en place des conditions d'utilisation de ce type de technologie par les esthéticiennes dans des conditions de sécurité et d'hygiène parfaites

La modification de l'Arrêté de 1962 est la priorité de la CNEP en 2012

Les Grands Chantiers de la CNEP en 2012

➢ Ministère du Travail - Convention Collective

La CNEP a demandé d'entrer en Convention Collective avec les quatre syndicats représentatifs UPB, SNPBC, UPCOM, FFEEP pour que les nouveaux textes prennent en compte les profondes mutations de notre profession et que soient intégrés les nouveaux métiers nécessaires au développement des entreprises que nous représentons soit :

- **Pour L'Institut, Les Franchises, les Chaînistes**
- **Les SPA**
- **Les Centres de Bronzage en Cabines**
- **Les Stylistes ongulaires et Stylistes de cils et Maquilleurs**

tous inscrits au Registre du Commerce , représentant aujourd'hui le plus gros bassin d'emploi et réalisant les investissements les plus importants.

La représentativité de la CNEP sera examinée début 2012

Les Grands Chantiers de la CNEP en 2012

➢ Secrétariat au Commerce et à L'Industrie Direction Générale de la Répression des Fraudes

- Mise en place d'un dialogue permanent et traitement des dossiers d'actualité

- Mise en place du cadre règlementaire d'accès aux nouveaux métiers : stylistes de cils et stylistes ongulaires.

Le Ministre Frédéric Lefèbvre, sur demande de la CNEP a confirmé que le CAP n'était pas nécessaire pour pratiquer ces métiers de l'embellissement, mettant ainsi un terme à une violente campagne d'intoxication initiée par les syndicats de l'artisanat et relayée par les Chambres de Métiers.

Les Grands Chantiers de la CNEP en 2012

La CNEP finance la création d'une Norme « Exigences générales de qualité de service des soins de beauté et de bien-être »

La CNEP a sollicité l'AFNOR en 2010 pour travailler à l'écriture d'une norme française pour tous les soins de beauté et de bien-être.

Le groupe de travail **ST02 GE2 « Soins de beauté et de bien-être » comprend** les Ministères de tutelle, Santé et Education Nationale, **la CNAIB** et les associations de consommateurs.

Les premiers travaux se sont achevés le 13 Décembre 2011 pour permettre la mise en place de cette Norme en 2012

Les Grands Chantiers de la CNEP en 2012

afnor NORMALISATION

L'intérêt de la Norme

- **Offrir à toutes les entreprises du secteur un cadre règlementaire qui leur assure :**
  - Une image qualitative vis-à-vis de ses partenaires économiques, marques, assureurs, banquiers…
  - Une image de sérieux et de compétence vis-à-vis du consommateur particulièrement attentif au respect des règles d'hygiène sécurité.
- **Permettre au chef d'entreprise de piloter son affaire en s'appuyant sur un cadre normatif efficace.**
- **Donner aux entreprises de la branche une meilleure lisibilité médiatique indispensable à leur développement.**

L'intérêt de la Norme

- **La Norme AFNOR est un outil stratégique pour l'entreprise ou l'acteur économique qui participe aux travaux car elle lui permettra :**
- d'innover, d'anticiper et de faire évoluer ses produits,
- d'être compétitif, d'avoir de meilleures armes pour conquérir des marchés, de mieux connaître les marchés et leurs tendances.
- **La Norme AFNOR est un outil de politique publique qui constituera un complément de la réglementation et une référence pour l'ouverture et la transparence des marchés publics.**

CNEP
CONFEDERATION NATIONALE DE L'ESTHETIQUE PARFUMERIE

L'intérêt de la Norme

afnor NORMALISATION

Le travail sur la normalisation des produits et des services se poursuit en 2012

La Commission **STO2 GE2 Afnor** du 13 Décembre a voté le planning des travaux pour 2012. Les deux priorités seront :

- **La Norme pour les Matériels** utilisés pour les soins de Beauté et de Bien-être en particulier ceux utilisant du matériel haute technologie
- **La Norme pour les soins d'embellissement ongles et cils** pour lesquels il convient d'écrire les conditions d'exercice puisque ce ne sont pas des métiers qui rentrent dans le cadre de l'obligation de diplôme

La CNEP, une Confédération en mouvement

- **La CNEP** est également membre du Comité d'experts de la Norme européenne **"CEN/PC 409 Management and quality of beauty salon services"**
- **Régine FERRERE ,** Présidente de la CNEP, est **membre de la Délégation Française du** projet de normalisation européenne CEN/PC 409 "Qualité de service des instituts debeauté".
- **La CNEP** participe à l'élaboration d'une norme européenne sur les solariums
- **CEN/TC « Indoor sun exposure services – Requirements for professional indoor sun exposure service providers »**

  Marc BOUTET, président du SNPBC, représente la CNEP dans ce groupe

“CEN/PC 409 Management and quality of beauty salon services”

Julie Tinetti de l’AFNOR
et Régine Ferrère

Le groupe d’experts CNEP avec
Les membres du **CEN/PC 409**

Nos Objectifs

- Nous **fédérer** pour **réussir**
- **Eviter** les réactions corporatives et réductrices
- **Défendre** notre légitimité sur le terrain du Bien-être, des Nouvelles Technologies et de l'Anti-âge. A l'heure où on nous annonce une durée de vie exceptionnelle, ces marchés doivent être un **vecteur de croissance** majeur pour nos entreprises.
- **Protéger** ces territoires face aux professionnels de Santé
- **Dépasser** les frontières de notre branche et **tendre la main** aux professions connexes pour être plus forts.

La CNEP, une Confédération en mouvement

➢ ***Fabricants, Equipementiers, Ecoles, Instituts SPA, Centres de Bronzage, Centres de stylisme ongulaire et de cils, nous formons un seul et même métier avec de multiples facettes. Nous sommes liés et solidaires.***

• Nos entreprises sont un des plus beaux fleurons du luxe français à l'étranger . La France de la Beauté et du Bien-être doit demeurer une vitrine de compétences et de savoir faire.

• Il faut nous faire mieux connaître et reconnaître comme des acteurs majeurs de l'économie française, en mettant en avant nos diplômes, notre formation professionnelle tout au long de la vie, notre expertise sur l'axe Beauté Bien être, et notre formidable capacité de création et d'innovation.

C'est à ce prix que nous gagnerons le respect des consommateurs et que nous pourrons marquer notre différence avec les professions de santé.

La CNEP travaille pour vous avec un Collège d'Experts

Mireille Barreau
Experte SPA

Jean-Pierre Manière
Expert Institut

Barbara Buffet
Experte Formation

Docteur Marc Carrey
Expert Santé CNEP

Les Conseils de la CNEP

Maître David Simhon
Avocat à la Cour
Conseil de la CNEP

Professeur Daniel Cantaloube

Professeur agrégé du Val de Grâce
Expert près la Cour d'Appel de VERSAILLES

Les partenaires de la CNEP : presse et salons professionnels

CABINES

cosmétiquemag
Le magazine des professionnels de la beauté

COSMEETING
beyond beauty

La CNEP et ses partenaires de la branche Esthétique Parfumerie

FEBEA
FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DE LA BEAUTÉ

6.882 MRD € en France

CFPB

Comité Français des Produits de Beauté

cfp

Comité Français du Parfum

PARFUMERIE SÉLECTIVE

FFPS - Fédération Française de la Parfumerie Sélective

3.9 MRD € en France, 6200 établissements, 25 000 salariés

La CNEP vous écoute :

- **Un secrétariat ouvert à tous :**
  - **Du lundi au vendredi de 9h à 17h 30 par mail :**

    cnep@cnep-france.fr
  - **Par téléphone au 01 42 65 99 77**
- **Une étude de chaque dossier et une réponse rapide et adaptée**
- **Un réseau de partenaires à votre disposition :**
  - **Pour trouver une marque de soins adaptée à vos besoins**
  - **Pour acheter les équipements utiles à votre institut ou SPA**
  - **Pour recruter du personnel qualifié, des contrats de professionnalisation ou trouver des stagiaires**

Comment adhérer à la CNEP en 2012

Mode d'emploi

Vous êtes une Marque, un Equipementier, une Ecole, un Institut, un SPA, un Centre de Bronzage, un Cabinet de stylisme ongulaire ou de cils :

- Demander votre bulletin d'adhésion par mail :

cnep@cnep-france.fr

- Par courrier :

CNEP 14 rue du Faubourg St Honoré

75008 Paris

La CNEP vous dirigera vers le syndicat qui correspond à votre activité

Vous recevrez par retour un dossier complet vous permettant de mieux nous connaitre, et tous les éléments mis à la disposition des adhérents par chacun de syndicats affiliés à la CNEP